

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myrian Leboeuf

<https://www.cadre21.org/membres/622d5ef14e2026f035fef7f0>

Date d'obtention : 2023-08-15 19:59:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Un partenariat exemplaire entre les milieux scolaires, le service de police et le DPCP afin d'optimiser et uniformiser nos interventions. Interventions centrées sur les jeunes pour assurer leur sécurité et leur bien-être et prévenir le sextage chez les adolescents.

Les étapes à suivre sont très importantes ; notamment lors de la rencontre avec le jeune ou plusieurs jeunes individuellement, procéder à la complétion de la grille d'évaluation de l'incident le plus tôt possible afin d'identifier l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. On peut confisquer le cellulaire si on a des raisons de croire qu'il y a présence de contenu de pornographie juvénile en utilisant l'enveloppe à cet effet et le policier fera par la suite la saisie légale. Comme les conséquences sont multiples (physiques, psychologiques, sociales et légales), c'est important d'utiliser les outils de la trousse, d'être rassurante dans nos interventions, de travailler en collaboration. Dans une majorité de cas de sextage, la rencontre de sensibilisation SEXTO avec un policier permet d'offrir une mesure non judiciaire pour une première offense à moins que ce soit un cas de malveillance ou une récidive. Ne jamais regarder de photos/vidéos. Informer les parents pour expliquer la situation. Procédez à un signalement à la Protection de la Jeunesse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La vitesse de réponse d'intervention sera plus rapide, avec la force du partenariat entre les différentes instances ce qui limitera la propagation des images/vidéos. Baliser mon rôle en milieu scolaire et connaître davantage le rôle de chacun des partenaires (Service de Police et DPCP.)

Suite à la complétion de la grille d'évaluation, je pourrai déterminer si l'intention est impulsive ou malveillante. Transmettre davantage d'informations sur le sextage et ses conséquences, agir en prévention en m'appuyant sur le document de référence légale par exemple.

Protéger davantage les élèves qui ont fourni les informations. Assurer un partenariat en tout temps. Avoir confiance que tous les acteurs autour de l'élève ont fait partie de la solution et ont travaillé dans le même sens.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien les accueillir avec bienveillance pour assurer leur sécurité et leur bien-être, ne pas les juger et surtout ne jamais regarder les photos ou vidéos. Agir toujours le plus rapidement possible afin de réduire au minimum la diffusion possible des photos-vidéos. Respectez la confidentialité et demandez au jeune et à sa famille de respecter la confidentialité également.

Offrir des ressources autant aux jeunes qu'aux parents ; pasobligerdetoutpartager.info, sexto.info, [AQPV](https://AQPV.ca), cavac.qc.ca, aidezmoisvp.ca, cyberaide.ca, Centre canadien de protection de l'enfance (ressources, documents), parentscyberavertis.ca, etc.

M'assurer de respecter les politiques et règlements de mon ordre professionnel et de l'établissement.